

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2023

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU.

Excusé : M. TRIJEAUD (arrivé à 20 h 30)

Absente : Mme BESSON

Secrétaire de séance : M. LAURENT

Ordre du jour de la séance :

1. Convention remboursement eau et électricité du local de chasse au Mas,
2. Demande de subventions au département :
  - Travaux église,
  - Travaux cimetière,
3. Convention fonds de concours au SDEG 16,
4. Vente ancienne salle des fêtes le Mas,
5. Soutien à la gestion ressources humaines proposé par le centre de gestion,
6. Demandes de subventions,
7. Présentation d'un projet de centrale au sol agrivoltaïque,
8. Questions diverses.

## **APPROBATION DES PRECEDENTS PROCES-VERBAUX**

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 29 mars et du 14 avril sont approuvés avec 5 voix pour et 1 abstention (Mme TRAPATEAU).

## **1 – CONVENTION REMBOURSEMENT EAU ET ELECTRICITE DU LOCAL DE CHASSE AU MAS**

Les compteurs d'électricité et d'eau du local de chasse, situé au 2 route de Montbron, le Mas, sur la commune de Mazerolles, sont au nom de la commune. Cette dernière reçoit et paie ces factures.

L'amicale des propriétaires et des chasseurs de Mazerolles a donné son accord de principe et s'engage à rembourser le coût des factures d'électricité et d'eau à la commune, selon les conditions énumérées dans la convention ci annexée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Dit que l'association prendra à sa charge :
  - o Le coût de l'électricité consommée au rendez-vous de chasse et son abonnement, payable trimestriellement à la commune après réception d'un titre exécutoire accompagné du décompte des factures EDF correspondantes.
  - o Le coût de l'eau consommée au rendez-vous de chasse et son abonnement, payable semestriellement à la commune après réception d'un titre exécutoire et de la copie de la facture SAUR correspondante.

- Autorise le maire à signer les pièces nécessaires

**Vote :**                      Pour : 6                      Contre : 0                      Abstention : 0

Arrivée de M. TRIJEAUD.

## **2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT**

- Travaux église :

Monsieur le Maire explique que suite à l'apparition de fuites cet hiver, la toiture doit être remise à neuf (couverture et bardage).

Considérant l'arrêté préfectoral portant attribution d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 29 900,70 € en date du 27 avril 2023.

Le plan de financement serait le suivant :

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR – DSIL - DSID FNADT	66 446,00 €	45 %	29 900,70 €	29 900,70 €
Conseil départemental SIL	66 446,00 €	20 %	13 289,20 €	
Autofinancement : - emprunt..... - fonds propres.....		35 %	23 256,10 €	
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>66 446,00 €</b>	

**Vote :**                      Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0

- Travaux concession cimetièrè :

Monsieur le Maire explique que la concession n° 2 au cimetière de Mazerolles sera reprise par la commune en août 2023. Au vu de son état et de sa mise en sécurité actuelle, il convient de prévoir des travaux de réfection de la chapelle avant l'hiver prochain.

La restauration de cette chapelle est nécessaire à la conservation du petit patrimoine de la commune. En effet, il n'en existe que deux de cette taille dans le cimetière. Sa réhabilitation permettrait d'envisager la création d'un ossuaire et d'un espace cinéraire au sein du cimetière.

Considérant l'arrêté préfectoral portant attribution d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 4 500,00 € en date du 27 avril 2023,

Le plan de financement serait le suivant :

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR – DSIL - DSID FNADT	10 000,00 €	45 %	4 500,00 €	4 500,00 €
Conseil départemental SIL	10 000,00 €	20 %	2 000,00 €	
Autofinancement : - emprunt..... - fonds propres.....		35 %	3 500,00 €	
<b>TOTAL</b>		100 %	10 000,00 €	

**Vote :**                      Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0

Le conseil municipal, pour ces 2 délibérations :

- Autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- Approuve les plans de financement prévisionnels ci-dessus ;
- Sollicite le concours financier du conseil départemental de la Charente au titre du soutien à l'initiative locale pour le montant des subventions détaillées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces affaires.

### **3 – CONVENTION FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16**

Vu le devis envoyé par le SDEG, d'un montant de 104,90 €, en date du 15 mai 2023, concernant le déplacement d'un foyer lumineux sur la rue de l'Arbre à Fontbelonne et pour permettre la mise en sécurité du carrefour,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer les devis présentés.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention pour « le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 ».

**Vote :**                      Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0

Un second devis est présenté. Il concerne, la mise hors service de 4 points lumineux au Maine au Brun, à Condadeuil et au Mas (2 lampes). Ce devis, d'un montant de 89,67 €, est pour le moment en attente. Les habitants concernés doivent envoyer des demandes écrites en mairie pour l'extinction de ces lampes.

#### 4 – VENTE ANCIENNE SALLE DES FETES DU MAS

Monsieur le maire informe les conseillers que la salle est en vente auprès des agences immobilières HUMAN, Muret Immobilier et cabinet Drouineau.

Plusieurs visites ont déjà eu lieu. Le maire donne lecture de 2 offres reçues en mairie. Pour rappel, le conseil municipal a décidé la vente de la salle pour un montant de 85 000 € (délibération du 7 juin 2022) :

- Suite à une visite ce jour par l'agence Human, un investisseur ayant pour projet de créer 3 logements a fait une offre pour un montant de 41 800 €.
- Suite à une visite faite par le maire le samedi 27 mai, une offre a été reçue pour un montant de 80 000 €. Cette offre est soumise à une condition suspensive de la vente du bien immobilier des personnes ayant fait l'offre. Ils souhaitent également pouvoir louer l'ensemble immobilier en attendant que la vente se fasse.

Le conseil souhaite faire les contre-propositions suivantes :

- Visite du 5 juin : Au vu de la première offre reçue en mairie le 27 mai, contre-offre à 80 000 € net vendeur.
- Visite du 27 mai : Acceptation de l'offre à 80 000 € sans condition suspensive et sans location du bien.

Un mail sera envoyé aux personnes concernées.

#### 5 – SOUTIEN A LA GESTION RESSOURCES HUMAINES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Il entend ainsi pouvoir répondre, au-delà de ses missions obligatoires, à des sollicitations ponctuelles de collectivités confrontées à des difficultés diverses ou souhaitant se faire aider pour la conduite de projets divers dans le domaine de la gestion du personnel.

Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels ou d'accompagnements méthodologiques suivants :

- **Prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent.**
- **Secours ponctuels en matière de paye et de remplacement de secrétaire de mairie.**
- **Tout accompagnement technique** : élaboration des LDG, GPEEC, fiche de poste, tableau des effectifs...
- **Conseil en organisation** pour s'adapter aux évolutions du service public.
- **Evaluation des risques psycho-sociaux**
- **Médiation conventionnelle**
- **Enquête administrative**

La convention peut être signée à tout moment mais le fait d'adhérer à celle-ci en amont du besoin permet d'être plus réactif en cas de situation urgente.

En effet, l'adhésion est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarifications telles que détaillées dans ladite convention.

Vu le projet de convention ;

Considérant que notre collectivité pourrait souhaiter recourir aux services proposés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente dans le cadre de la gestion de son personnel et de ses besoins de conseils ou d'accompagnements ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de service « CDGRH+ » du Centre de Gestion.

**Vote :**            Pour : 7                            Contre : 0                            Abstention : 0

## **6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie. Comme les années précédentes, seront étudiées les demandes des associations de la commune ou œuvrant sur son territoire.

### **✓ APE des Jeunes Lutins :**

Reçue en mairie le 17 janvier 2023, la demande concerne une aide à l'organisation de la kermesse prévue le samedi 24 juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention de 100 € à l'association pour l'année 2023.
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

### **✓ Foyer Rural de Mazerolles :**

Reçue en mairie le 21 mars 2023, il s'agit d'une demande pour permettre d'équilibrer le budget de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser une première subvention d'un montant de 700 € à l'association pour le début de l'année 2023.
- De réétudier une nouvelle demande de subvention de la part de l'association au cours de l'année si besoin.
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

### **✓ TED 16 GDS**

Comme tous les ans, l'association demande une subvention calculée en fonction du nombre d'animaux d'élevage présents sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De verser une subvention de 500 € à l'association pour l'année 2023.
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

## ✓ Montembel'Ve

La demande de subvention de l'association a été reçue en mairie le 9 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention de 50 € à l'association pour l'année 2023.
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

Pour l'ensemble de ces délibérations :

**Vote :** Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### 7 – AVIS SUR PROJET DE CENTRALE AU SOL AGRIVOLTAÏQUE

Monsieur le maire présente un projet d'agrivoltaïsme sur des parcelles agricoles situées sur la commune de Mazerolles. Le projet est présenté par l'entreprise Market Digit.

Il est précisé que régulièrement les entreprises proposant des panneaux solaires sollicitent des rendez-vous pour présenter leurs services.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal se positionne et prenne une délibération pour donner son avis dans ce domaine, au même titre que sur l'installation des éoliennes sur le territoire de la commune.

Ces projets d'agrivoltaïsme se font sur des parcelles agricoles. Ce qui engendre de la perte de surfaces de terres agricoles.

**Vote informel :** Pour : 0 Contre : 3 Abstention : 4

Les avis étant mitigés, ce point sera revu au prochain conseil.

### 8- QUESTIONS DIVERSES

**Aménagement de l'aire de pique-nique à l'Arbre :** Les travaux doivent commencer avant la fin du mois de juin. Du terrassement sera fait au niveau de l'ancien terrain de pétanque. La commune prend à sa charge la sécurisation de l'aire de pique-nique avec l'implantation d'une lisse en bois de 80 cm. Sont prévus l'installation de 3 tables en bois, un jeu à bascule, 2 arbres, des poubelles et un garage à vélos.

Une sortie de buse cassée doit être remise en état par l'agence départementale de l'aménagement. Une convention pour son entretien sera signée entre l'Agence Départementale de l'Aménagement (ADA), la commune et le propriétaire de la parcelle où se trouve la sortie de la buse.

**Aménagement de la traversée de l'Arbre :** Le département de la Charente a sollicité un rendez-vous pour la sécurisation de la route et l'implantation de l'aire de co-voiturage. Le rendez-vous est prévu le 4 juillet avec le vice-président du département, le directeur des routes départementales et les ADA de La Rochefoucauld et de Chabanais.

Une première rencontre doit avoir lieu avec l'ADA pour la présentation d'un projet le 19 juin. La baisse de la vitesse sur la route départementale et la sécurité seront les priorités de la commune.

**Numérisation des voies communales :** L'agence technique de la Charente (ATD 16) propose la numérisation des voies communales, chemins ruraux et ouvrages d'art des communes à titre gratuit. Les plans et informations concernant ces voies ont été transmis à l'ATD 16 qui s'occupe intégralement de la démarche. L'inventaire des ponts sur la commune doit également être communiqué.

**Taxe d'aménagement communal** : Pour instaurer cette taxe, une délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> juillet. Elle s'applique sur tous les projets de constructions ou d'aménagements (maisons, annexes, bâtiments agricoles, industriels...) sur le territoire de la commune. Elle est due par le demandeur (particulier ou professionnel). Le conseil municipal ne souhaite pas instaurer cette taxe.

**Journée de solidarité du festival de Confolens** : Comme chaque année, le CIAS de la communauté de communes de Charente Limousine invite les personnes âgées, résidentes en EHPAD et les personnes en situation de handicap à la journée de solidarité du festival de Confolens. Cette année, cette journée aura lieu le 11 août à partir de 15H. La représentation est gratuite. Une réponse doit être donnée avant le 1<sup>er</sup> juillet.

**Salle polyvalente Maurice Faury** : Suite aux dommages constatés dans la salle Maurice Faury, des courriers ont été envoyés à l'experte de l'assurance pour que le dossier soit réouvert.

Les coursives de la terrasse bois, les fuites sur le toit plat et la réparation du sol souple sont concernés. Un rapport préliminaire a été reçu. Une partie des travaux ne serait pas prise en charge.

Des recherches supplémentaires doivent être faites par l'experte.

**Théâtre chez l'habitant** : Le département de la Charente a acheté 9 représentations de « Théâtre chez l'habitant ». Cette information a été relayée par la communauté de communes qui le propose aux communes. Ces représentations de théâtre peuvent se faire aussi bien chez un particulier que pour une association culturelle. L'information sera envoyée au foyer rural de Mazerolles.

**Commune fleurie** : Le bulletin de participation pour l'inscription au concours des communes fleuries est à compléter et à renvoyer avant le 15 juin. Le conseil municipal ne souhaite pas inscrire la commune.

**Recensement population 2024** : La prochaine enquête de recensement de la population pour la commune de Mazerolles aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

**Invitations reçues :**

- Assemblée générale du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables), le 23 juin à Vouillé,
- Assemblée Générale des maires et présidents des intercommunalités, le 14 juin à l'espace Carat,
- Formation des référents ambroisie, le 29 juin aux Pins,
- Formation sur les zones humides pour les délégués Gemapi, le 22 juin à Esse,
- Portes ouvertes du SDIS de la Rochefoucauld, le 10 juin,
- Rencontre départementale des acteurs et actrices des biodéchets, le 13 juin à Chateaubernard,
- Conseil d'école, le 15 juin à Montemboeuf,
- Fête du poney, le 11 juin au Mas de Mazerolles au centre équestre du Caledo.

**Communiqué de presse Calitom** : lecture de l'information reçue en mairie concernant le recyclage des bouteilles plastiques.

**Fédération Française d'Équitation** : La FFE informe la commune que le centre équestre du Caledo situé au Mas a reçu les labels d'activité Cheval Club de France, d'activité Poney Club de France et le label bien-être animal.

**Centre équestre du Caledo** : Pour l'organisation d'un concours le 30 juillet, le centre équestre demande le prêt de tables et de bancs. Le conseil donne son accord.

**Courrier de Charente Nature** : L'association va réaliser des études et suivis scientifiques sur les zones Natura 2000, notamment l'étude de l'état de conservation du sonneur à ventre jaune. Ces travaux seront effectués entre avril et décembre 2023. Des arrêtés préfectoraux ont été pris dans ce sens.

**Paillets sur la commune** : Pour effectuer des surveillances adéquates, la gendarmerie recense les paillets présents sur la commune.

**Panneau maison des associations** : Le panneau à apposer sur le mur de la maison des associations et conçu par l'AAEP de Montemboeuf est présenté aux conseillers. Quelques modifications doivent être apportées.

**Miroir de sécurité** : Il est indiqué un manque de visibilité au niveau du carrefour de Brie. L'installation d'un miroir s'avère nécessaire, des devis seront demandés.

**Point voirie** : M. TRIJEAUD prend la parole :

- Les fossés chez Coutière vont être refaits par la commune d'Yvrac & Malleyrand courant juin
- Les tracteurs de la communauté de communes sont présents sur la commune pour le fauchage des accotements et des talus des villages et des voies communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

